

## Reclassement Agent Contractuel 3bis

Le calendrier suivant est indicatif et ne constitue pas une garantie que les dates y figurant seront effectivement respectées.

Date	Étape	Commentaires
Mars/avril	Calcul des possibilités de reclassement par DG/GF	Travail technique effectué par la DG HR sur la base de la population en place au 16 mars 2024
<b>22 avril</b>	Lancement de l'exercice de reclassement	Publication de l'information administrative.
Pour le 3 mai	Comparaison des mérites	Réunion de l'encadrement supérieur concernant les agents contractuels à proposer au reclassement suite à la comparaison des mérites.
Du 6 mai au 3 juin	Echange de vues avec la délégation du comité central du personnel	Chaque directeur général (ou membre du senior management, si le DG a délégué cette responsabilité) a un échange de vues concernant ses propositions de reclassement avec une délégation nommée par le comité central du personnel.
<b>13 juin</b>	Communication des propositions de reclassement au personnel et au comité paritaire de reclassement	La liste des agents contractuels proposés au reclassement par les directions générales est rendue accessible au personnel <i>via</i> le dossier de reclassement dans SYSPER.
<b>20 juin</b>	Délai pour l'introduction d'un appel contre la non- proposition au reclassement	Les titulaires de poste disposent d'un délai de <b>5 jours ouvrables</b> à compter de la date de communication des propositions de reclassement. Ce délai est suspendu si, et aussi longtemps que le titulaire de poste se trouve dans l'impossibilité d'accéder à SYSPER (en raison par exemple d'un congé annuel ou d'un congé de maladie).
Fin septembre début octobre	Réunions du Comité paritaire de reclassement	Le comité paritaire de reclassement des agents contractuels 3bis examine séparément le personnel éligible pour un reclassement, grade par grade. Il procède à l'examen des appels et prépare la liste des propositions de reclassement qu'il recommande à l'AHCC.
Octobre/novembre	Décisions de reclassement	L'AHCC arrête la liste des agents contractuels reclassés au grade supérieur.
Décembre	Paiement des reclassements	Les salaires du mois de décembre tiennent compte des décisions de reclassement.